

Province de Québec
Municipalité régionale du comté de Maskinongé
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ
Par la soussignée QUE :

Le rôle d'évaluation foncière du 2^e exercice financier du rôle triennal d'évaluation 2021-2022-2023 a été déposé à mon bureau, au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 14 septembre 2021. Toute personne peut en prendre connaissance, à cet endroit durant les heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandée :
MRC de Maskinongé
651, boulevard Saint-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1
- Être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC de Maskinongé mrcmaskinonge.ca ;
- Être accompagnée du montant prescrit par le règlement numéro 238-14 de la MRC de Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.


DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts,
Ce 16^e jour du mois de septembre 2021 (2021-09-16).



Maryse Allard
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 16^e jour de septembre 2021 (**2021-09-16**).

Signé : 

Maryse Allard
Secrétaire-trésorière